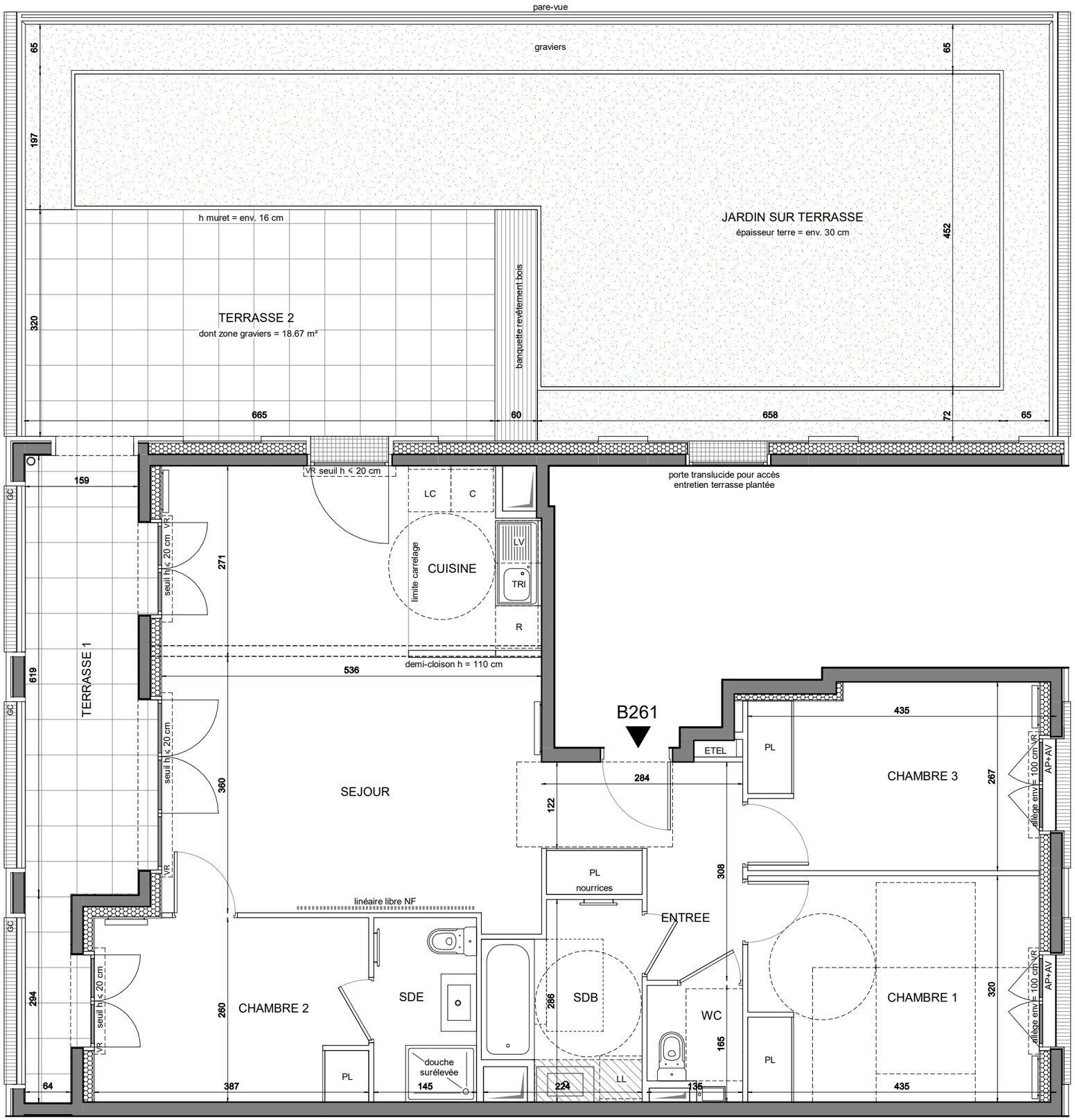

Conformément à la réglementation, ce plan est :

PMR	~~EVOLUTIF~~

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont suceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visites, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.

DUO DES DOCKS

RUE PIERRE 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

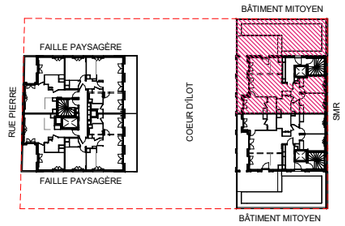

HALL B2

APPARTEMENT DE 4 PIECES
n° B261 au 6ème étage

ENTREE	6.86
SEJOUR	29.02
CUISINE	4.42
CHAMBRE 1	13.11
CHAMBRE 2	10.04
CHAMBRE 3	10.56
SDB	5.53
SDE	3.77
WC	2.02
SURF. TOT. HABITABLE PREVISIONNELLE	85.33
TERRASSE 1	11.73
TERRASSE 2	41.69
JARDIN SUR TERRASSE	42.57
SURF. TOT. ANNEXES PREVISIONNELLE	95.99
SURF. TOT. HAB. ET ANX. PREVISION.	181.32

LEGENDE

AP	allège pleine		sèche-serviette
AV	allège vitrée		radiateur
VR	volet roulant	R	réfrigérateur
GC	garde-corps	LV	lave-vaisselle
	soffite / faux plafond	LL	lave-linge
ETEL	esp techn élec du logt	C	cuisson
PL	placard	LC	linéaire complémentaire
- - - -	retombée de poutre	TRI	tri sélectif

fenêtre fixe — fenêtre — porte-fenêtre

Indice B	05/09/2023
Echelle :	0 0.5 1m 2m

EMERIGE — Seqens Groupe ActionLogement

TVK

DUO DES DOCKS

RUE PIERRE 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

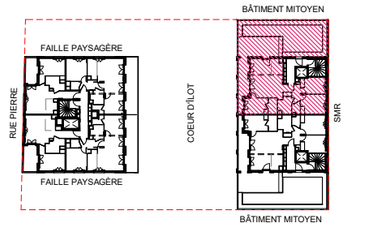

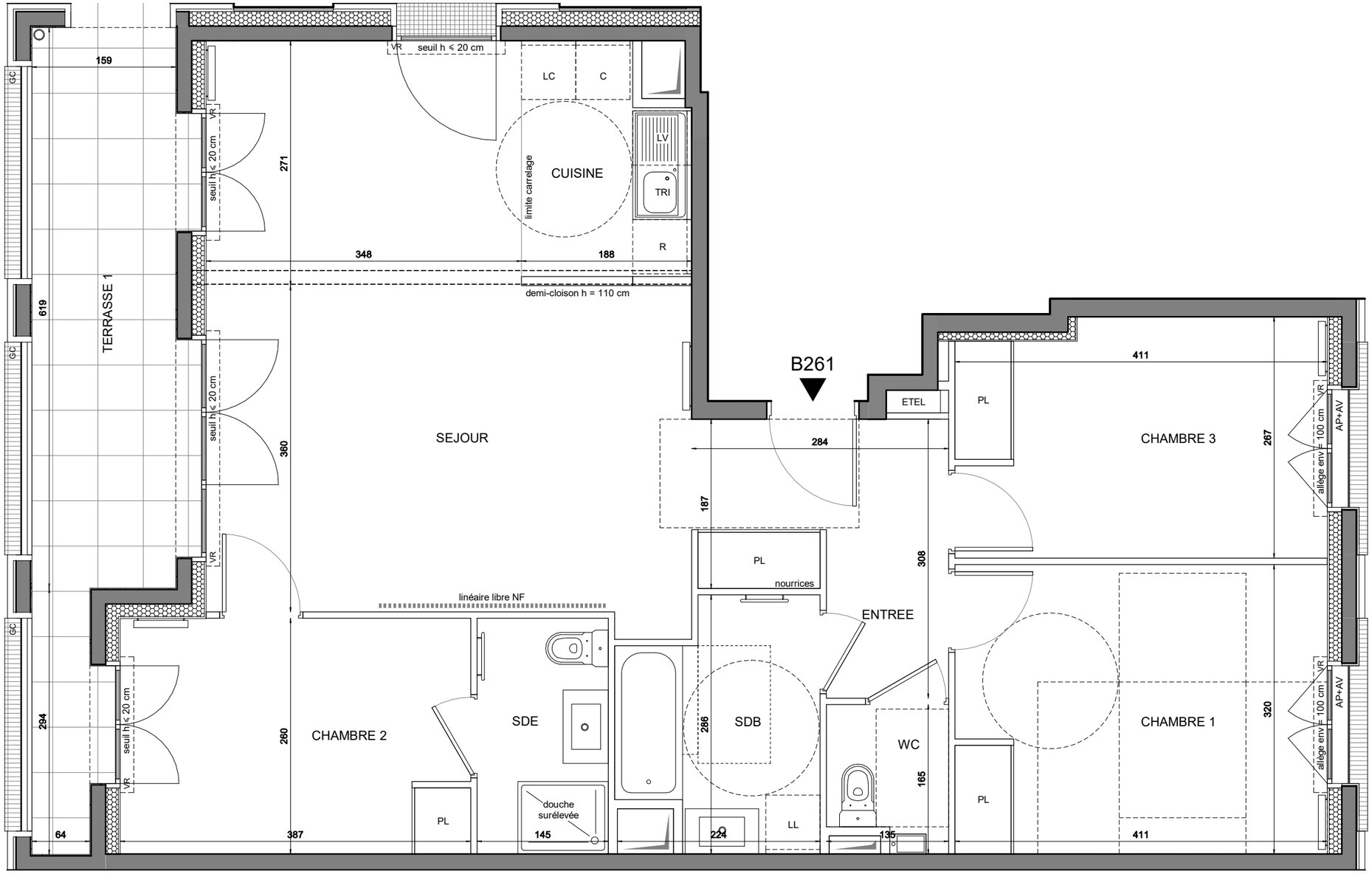

HALL B2

APPARTEMENT DE 4 PIECES
n° B261 au 6ème étage

Conformément à la réglementation, ce plan est :

PMR	~~EVOLUTIF~~

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont suceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visites, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.

2/2

Indice B 05/09/2023

Echelle : 0 0.5 1m 2m

EMERIGE Seqens Groupe ActionLogement

TVK